PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU MARDI

8 SEPTEMBRE 2026

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 8 septembre 2026, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 52 sous la présidence de Madame la Mairesse France Simard.

Étaient présents :
Mmes les conseillères : Jade Valois
Catherine Gagnon
MM les conseillers : Yannick Charbonneau
Dave Villeneuve
Également présente : Cathy Fontaine, adjointe adm et agente locale

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 8 SEPTEMBRE 2026.

1- Ouverture de la séance;
2- Adoption de l'ordre du jour;
3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 août 2026 (avec exemption de lecture);
4- Adoption des comptes à payer;
5- Adoption du rapport des salaires nets;
6- Rapport :
   a. Aqueduc, égout;
   b. Résultat sur la qualité de l'eau;
   c. Voirie municipale;
7- Développement local et loisirs;
8- Résolution – choix du soumissionnaire pour l'octroi du contrat de déneigement pour 3 ans 2026-2027/2027-2028/2028-2029;
9- Adoption du rapport sur les travaux de réfection de chemins pour l'année 2026;
10- Résolution adoption du « Plan de gestion des actifs municipaux en eau »;
11- Demande au plan nord (FIPN) pour projet de construction d'un centre communautaire pour camp de jour et loisirs;
12- Avis d'intention-entente intermunicipale pour le partage de services en santé et sécurité au travail avec la régie le GÉANT;
13- Stagiaires en inspection municipale avec la régie le GÉANT;
14- Vente de 5 terrains au Lac Éden, sur le lot 5 971 740, selon le plan d'arpentage;
15- Formation niveleuse pour notre employé municipal;
16- Adoption de la stratégie d'économie d'eau potable 2025;
17- Affaires nouvelles;
18- Période de questions;
19- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2. 85.09.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 SEPTEMBRE 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 8 septembre 2026 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 86.09.2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 10 août 2026 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

04- 87.09.2026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2026 : 168 169.66 $

05- 88.09.2026 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS.

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
Qu'après vérification les salaires nets soient adoptés pour un montant total de 14 502.52 $;

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06-RAPPORT

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Tout va bien au niveau de l'aqueduc et de l'égout.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 10 août, il n'y avait aucune bactérie et aucun coliforme, l'eau brut ne contenait aucun coliforme et la turbidité était de 0.7.
Pour le 17 août, il n'y avait aucune bactérie et aucun coliforme.
Les tests de cuivre et de plomb pour le 914 rue Principale étaient conformes.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Au niveau de la voirie, tout va bien. Le rechargement d'une partie du chemin Rousseau a été fait.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Le festival du faisan aura lieu en fin de semaine prochaine. Des informations seront prises concernant les prêts circonflexes avec le RLS. Une nouvelle animatrice sera formée pour l'escalade. Les cours de danse country vont débuter le 22 septembre avec 25 personnes inscrites. La soirée de jeux de société va débuter les jeudis soir.

08. 89.09.2026 RÉSOLUTION - CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR 3 ANS (2026-2027/2027-2028/2028-2029);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a fait un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de déneigement;

ATTENDU QUE le mandat pour le devis de ce contrat et le dépôt sur SEAO ont été préparé par le service d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE l'analyse de la soumission a été faite par la MRC Maria-Chapdelaine qui recommande à la Municipalité de procéder à l'adjudication du contrat au seul soumissionnaire que nous avons reçu et que celui est conforme soit à l'entreprise de construction Gaston Morin (1979) Ltée pour un montant de 445 089$ plus taxes pour les 3 années, soit 144 000$ pour 2026-2027, 148 320$ pour 2027-2028 et 152 769$ pour 2028-2029;

POUR CES MOTIFS :
IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas accepte la recommandation de la MRC Maria-Chapdelaine et octroi le contrat de déneigement 2026-2027/2027-2028/2028-2029 au plus bas soumissionnaire conforme soit à l'entreprise de construction Gaston Morin (1979) Ltée pour un montant de 445 089$ plus taxes;

QUE Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très. de la Municipalité, soit et elle est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document et de faire et d'accomplir ou de voir à ce que soit fait et accompli tout geste ou toute chose qu'elle pourrait juger utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

09- 90.09.2026 ADOPTION DU RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2026.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de al reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS :
IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
Que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve les dépenses d'un montant de 42 037.76$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10- 91.09.2026 Résolution adoption du « plan de gestion des actifs municipaux en eau ».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Stanislas et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
QUE le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

11- 92.09.2026 Demande de subvention au Plan Nord (FIPN) pour projet ¨construction d'un centre communautaire pour camp de jour et loisirs¨

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention au programme Plan Nord;

ATTENDU QUE cette subvention nous permettrait de construire une nouvelle salle pour le camp de jour et les loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME Catherine Gagnon;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme Plan Nord;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage aussi, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE Mme Caroline Gagnon, Directrice-Générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous documents concernant cette demande;

12- 93.09.2026 AVIS D'INTENTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE DE SERVICES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE les organisations municipales accordent une importance prioritaire à la santé physique et psychologique de leur personnel ainsi qu'à la sécurité de leurs citoyens;

ATTENDU QUE les municipalités doivent composer avec un accroissement des obligations en matière de santé et de sécurité au travail;

ATTENDU QUE la diversité des responsabilités municipales limite la capacité des organisations à y consacrer le temps, les ressources et l'expertise nécessaires;

ATTENDU QUE les municipalités font face à des défis importants liés à la rareté de la main-d'œuvre, notamment pour le recrutement et la rétention d'employés qualifiés;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, la mise en commun de services constitue une solution judicieuse pour offrir des services de qualité et répondre adéquatement aux obligations des municipalités à titre d'employeurs;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT entreprend les démarches nécessaires afin de mettre en place une nouvelle *Division – Santé et sécurité au travail*, dont le démarrage est prévu au début de l'année 2027;

ATTENDU QUE l'offre de services prévoit notamment la création d'un poste permanent de conseiller en santé et sécurité au travail au bénéfice des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Régie propose un plan commun en santé et sécurité au travail, au bénéfice des municipalités participantes et de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Saint-Stanislas désire se prévaloir des futurs services en « Santé et Sécurité au travail » avec l'ensemble des municipalités participantes.

13- 94.09.2026 Stagiaire en inspection municipale avec la régie le GÉANT

ATTENDU QUE la Régie Géant désire engager un stagiaire en inspection municipale à l'été 2027;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Saint-Stanislas accepte la demande du GÉANT d'engager un stagiaire en inspection municipale afin d'aider notre inspecteur M. Éric Ménard.

14. 95.09.2026 VENTE DE 5 TERRAINS AU LAC ÉDEN, SUR LE LOT 5 971 740, SELON LE PLAN D'ARPENTAGE.

ATTENDU QUE le lot 5 971 740 est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre une partie de ce lot;

ATTENDU QUE dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre 5 terrains lui appartenant sur le lot 5 971 740;

ATTENDU QUE l'entreprise d'arpentage Gagnon, Hébert, a déjà regardé pour morceler le lot;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas désaffecte de l'utilité publique le lot 5 971 740 afin de pouvoir en faire l'aliénation.

QUE la Municipalité accepte de vendre 5 terrains sur le lot 5 971 740 lui appartenant au Lac Éden;

QUE l'entreprise d'arpentage Gagnon, Hébert soit autorisé à morceler les 5 terrains;

QUE la Mairesse, Mme France Simard, ainsi que Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très. soient autorisées à signer tous documents concernant la vente de ces terrains;

15- 96.09.2026 Formation niveleuse pour notre employé municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire perfectionner les connaissances pratiques de notre employé municipal sur la niveleuse.

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR MME Jade Valois;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité engagera l'entreprise ¨formation PLG¨ pour donner une formation de 2 jours au montant de 3000$ à notre employé municipal.

16. 97.09.2026 Adoption de la Stratégie d'économie d'eau potable 2025.

ATTENDU QUE les documents concernant les résultats du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2025 ont été déposé auprès de chacun des membres du conseil;

ATTENDU QUE le bilan a été approuvé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2025 soit adopté tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil;

17. AFFAIRES NOUVELLES :

Aucunes affaires nouvelles.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS.

19- 98.09.2026 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME Jade Valois;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

Que la séance soit et est levée à 19 h 52

Adopté à la séance du : 6 octobre 2026

.....France Simard, Mairesse

Je, France Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très.